



Frontline™ A

Herbicide concentré en suspension

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Ce produit ne peut être utilisé que dans le mélange en réservoir de l'herbicide Frontline.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : florasulam 50 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 27029 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION AUX YEUX

CONTENU NET : 0,8 L, 1,6 L

Dow AgroSciences Canada Inc.
2400, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS
PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION AUX YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

En tout temps : Porter une combinaison par dessus des vêtements propres avec manches longues et pantalon long.

Au cours du mélange et du chargement, de l'entretien et des réparations : Porter des gants de protection résistant aux les produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité.

Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Il faut éviter toute pulvérisation hors cible sur les habitats sensibles ou dérive du nuage de pulvérisation vers ceux-ci. Une zone tampon de 30 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe du côté sous le vent et la limite la plus proche de l'habitat terrestre sensible, notamment les forêts, les brise-vents, les boisés de ferme, les haies-clôtures et les aires de couvert arbustif. Une zone tampon de 5 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe du côté sous le vent et la limite la plus proche de l'habitat aquatique sensible, notamment les mares vaseuses, les étangs, les cuvettes des Prairies, les lacs, les rivières et autres cours d'eau, les terres humides et les habitats d'espèces sauvages situés au bord de ces formations d'eau. Il ne faut pas contaminer ces habitats lors du nettoyage et du rinçage du matériel de pulvérisation ou des contenants.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Frontline A gèle à -10 °C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant l'utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



Frontline™

Herbicide mélange en réservoir

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'herbicide mélange en réservoir Frontline est un mélange en réservoir sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, dont le gaillet gratteron, la renouée liseron et la stellaire moyenne, dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), d'orge de printemps et d'avoine.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient les produits suivants :

Herbicide concentré en suspension Frontline A

N° D'HOMOLOGATION 27029 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Florasulam 50 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation

Herbicide concentré émulsifiable Frontline B

N° D'HOMOLOGATION 27030 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : MCPA, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle 500 g e.a./L

AVERTISSEMENT



POISON

**NOCIF SI INGÉRÉ
PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU**

CONTENU NET : Frontline A 0,8 L, 1,6 L
Frontline B 5,6 L, 11,2 L

Dow AgroSciences Canada Inc.

2400, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS****NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS**

Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Détruire les chaussures et les articles en cuir contaminés.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, ils doivent porter une combinaison et des lunettes de protection contre les produits chimiques au cours du mélange et de la manipulation de ce produit. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter des gants résistant aux produits chimiques.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit contient un **DISTILLAT DE PÉTROLE. NE PAS FAIRE VOMIR.** Les vomissements peuvent causer une pneumonie par aspiration. C'est au médecin traitant à décider si l'on doit faire vomir ou non. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir décontaminé. En cas d'ingestion, l'aspiration peut causer une pneumonie chimique. Si on opte pour un lavage d'estomac, le risque de pneumonie chimique doit être évalué en fonction de la toxicité. Si un lavage est administré, l'utilisation d'une sonde à ballonnet endotrachéale doit être envisagée. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient du distillat de pétrole qui est de modérément toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Ce produit est également toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement. Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive sur les habitats sensibles. Respecter les zones tampon spécifiées au MODE D'EMPLOI.

Ruissellement de surface

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant l'utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide mélange en réservoir Frontline est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire moyenne et le gaillet gratteron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), d'orge de printemps (sans contre-ensemencement de légumineuses) et d'avoine. L'herbicide mélange en réservoir Frontline se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On DOIT appliquer l'herbicide mélange en réservoir Frontline tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide mélange en réservoir Frontline en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener le durcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide mélange en réservoir Frontline freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que de la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide mélange en réservoir Frontline est un herbicide des groupes 2 et 4. Frontline A est un herbicide du groupe 2 qui inhibe la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Frontline B est un herbicide du groupe 4 qui, en dérégulant leur croissance normale, tue les plantes sensibles.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide mélange en réservoir Frontline ou permettre qu'il entre directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à l'entraînement par le vent. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités à l'herbicide mélange en réservoir Frontline peuvent être ensemencés l'année suivante avec de l'orge, du canola, de pois chiches, de maïs, de haricots de grande culture, de lin, de canola Juncea, de lentilles, de moutarde (brune, orientale et/ou jaune), de l'avoine, des pois, des pommes de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), de soya, de tournesol ou du blé ou aménagés en jachère d'été.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive. Ne pas utiliser sur le même site pendant plusieurs années successives.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer avec aucun type de système d'irrigation.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Pour réduire la dérive :

- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa)
- Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application

Délai à respecter avant la récolte/bROUTAGE

- Délai pour le broutage des champs traités : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte du fourrage ou coupe du foin : 7 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Délai de sécurité

- Pour toutes les cultures : 12 heures suivant l'application

Cultures

Blé de printemps (y compris blé dur), orge de printemps et avoine.

Taux d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 100 mL de Frontline A et 0,7 L de Frontline B dans au moins 100 L d'eau par hectare afin de bien couvrir les mauvaises herbes. Appliquer sur le blé, l'orge et l'avoine en croissance active au stade 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Maximum d'une application par année.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
5. Ajouter la quantité requise de contenants de Frontline A.
6. Ajouter la quantité requise de contenants de Frontline B.
7. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
8. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
9. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note : Ne pas ajouter d'agent tensio-actif à ce mélange en réservoir.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	ortie royale***	laitue épineuse**
petite bardane**	chénopode blanc	petite herbe à poux
canola spontané*	neslie paniculée	bourse à pasteur
Stellaire moyenne	moutarde des champs	renouée
gaillet gratteron	amarante à racine rouge***	tabouret des champs
sagesse-des- chirurgiens (stade 2 à 4 feuilles)	ansérine de Russie**	tournesol annuel**

Mauvaises herbes réprimées :

pissenlit (semis et rosettes hivernantes de moins de 15 cm) ***	laiteron des champs
plantain (parties érigées)	érodium***
laiteron potager	chardon des champs***

* Comprend toutes les variétés de canola tolérantes aux herbicides

** Jusqu'à stade de 4 feuilles

*** Une suppression optimale peut être obtenue en ajoutant 140 mL de l'herbicide MCPA LV500

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE MÉLANGE EN RÉSERVOIR FRONTLINE**Cultures homologuées**

Blé de printemps (y compris blé dur) et orge de printemps

Ne pas appliquer ces mélanges en réservoir sur l'avoine.

L'herbicide mélange en réservoir Frontline mélangé à d'autres herbicides permet la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles spécifiques. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, délais avant récolte et directives d'utilisation sur les étiquettes de l'herbicide mélange en réservoir Frontline et des produits d'association.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide mélange en réservoir Frontline et poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise du produit d'association.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

Note : N'ajouter que l'adjuvant mentionné ci-dessous. Suivre les directives de l'étiquette du produit d'association pour connaître l'ordre du mélange.

Mélanges en réservoir avec l'herbicide mélange en réservoir Frontline

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Assert 300 SC	blé (printemps et blé dur), orge de printemps	1,6 L	Se référer à l'étiquette d'Assert 300 SC	folle avoine
Herbicide Horizon 240EC	blé (printemps et blé dur)	230 mL	Score 0,8 % v/v	folle avoine
		290 mL	Score 1,0 % v/v	folle avoine et sétaire verte
Herbicide Everest 2.0[†]	blé (printemps et blé dur)	36-72 mL/ha	Tensioactif non ionique (voir étiquette) 0,25% v/v	folle avoine et sétaire verte

[†] Afin de déterminer lorsque les taux plus élevés doivent être utilisés, consulter l'étiquette de l'herbicide Everest 2.0.

*Le blé (y compris le blé dur) exposé au moment de l'application à des sols engorgés ou saturés en eau, à des extrêmes de température comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Céréales	5	5	5	5	30

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide mélange en réservoir Frontline contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à d'autres herbicides du groupe 2 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide mélange en réservoir Frontline ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possible de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.